	COMPTE-RENDU DE REUNION **Première rencontre des référents Développement durable issus des contrats territoriaux**	Réunion du : 14/10/13 Lieu : Maison départementale de l'Habitat Etabli par : VP

Introduction

Claire Robillard, Vice-présidente du Conseil général en charge de l'Environnement, du Développement durable et de l'Agriculture, introduit cette première rencontre. Elle rappelle qu'elle s'inscrit dans la nouvelle politique contractuelle départementale qui prévoit la nomination d'un référent développement durable lors de la signature d'un contrat. Elle souligne combien les décisions politiques sont marquées par les questions liées au développement durable. Celles-ci réinterrogent en profondeur les modes de faire, de consommer, de se déplacer, et ce, dans un contexte de crise (économique, écologique) aigüe et d'évolution réglementaire permanente.
Aussi elle souligne la nécessité de donner des repères aux habitants et le rôle stratégique que doivent jouer les collectivités pour ce faire. Cela implique d'inventer de nouveaux référentiels, de réfléchir collectivement sur le rôle que chaque territoire peut jouer en fonction de ses propres compétences, mais aussi de trouver et de construire des complémentarités entre les collectivités.

Claire Robillard, rappelle le rôle joué depuis 10 ans par le Conseil général, au travers de son Agenda 21, d'animateur, d'incitateur et de fédérateur d'actions en faveur du développement durable, rôle qu'il poursuivra dans cette nouvelle période de contractualisation.
La présente rencontre avec les référents de chaque collectivité a pour objectif de commencer à partager et capitaliser, selon des modalités à définir collectivement (ateliers thématiques, lettres de d'informations etc..) les expériences, projets, questionnements, bonnes pratiques de chacun. La création d'un réseau peut être une réponse en favorisant « l'incubation » de projets et l'émergence d'innovations.

Présentation

Laurence Caille, Déléguée au développement durable et solidaire du Conseil général, présente les différentes démarches intégrées (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial) mais aussi sectorielles en matière de développement durable. Chacune d'elles sont illustrées par les stratégies et actions mises en place par le Département de l'Essonne mais également par les collectivités locales.

L'Agenda 21

Laurence Caille présente la construction des 2 étapes de l'Agenda 21 de l'Essonne mis en place dès 2003. Elle illustre les modalités d'association des parties prenantes (citoyens, partenaires locaux), la création des structures d'évaluation et de suivi (observatoire des engagements, comité d'orientation et de suivi), les outils mis en œuvre (réseaux thématiques, labellisation, soutien aux Agenda 21 locaux, outils d'information, de communication et de valorisation : guides thématiques, info lettres, sites extranet, expositions etc). Elle précise que le Département, engagera en 2014 la 3ème étape de son Agenda 21.

Illustration par le territoire

Claude Boisriveau, Maire adjoint en charge du développement durable de Lisses, rappelle l'implication de la ville depuis 5 ans dans une démarche éco-responsable et la prolongation de celle-ci vers une stratégie territoriale de développement durable concrétisée par un Agenda 21, voté en septembre 2013. Il souligne et illustre les modalités de son élaboration transversale et partenariale (comité de pilotage regroupant l'agglomération, la Région et le Département, présentation de chaque étape devant le conseil municipal, ateliers participatifs, évaluation périodique avec les habitants et les principaux partenaires) ainsi que les 5 axes qui le structurent.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Laurence Caille présente le PCET du Département, qui s'est appuyé sur un bilan carbone Territoire/Patrimoine et Services élaboré en 2008 et réactualisé en 2013. Elle précise que la mise en œuvre du PCET a reçu le soutien financier du programme européen LIFE+. Elle présente les outils que le PCET a fait émerger ainsi que la création par le Département du réseau « Climat essonnien ». Ce dernier co-animé avec l'ADEME, les services de l'Etat, la CCI de l'Essonne et l'ARENE permet aux collectivités engagées d'échanger leurs expériences, de bénéficier de formations, etc. Enfin elle indique l'engagement du Conseil général dans une démarche de comptabilité carbone, pour favoris4422(r)7.49943(m)-22.94(.)0.721099( )-156.002( )-16892(R)-13.3918(é10.6(r)-4.556174422(s)-6.3339(1.3345(e)1.4422)-6.33537( )-192.169(m)-22.9471)1.4422( )0.721099(s)-6.33537(o)-10.61eeo

Illustration par le territoire

	bilan carbone et sur l'outil « impact climat » pour le volet adaptation aux changements climatiques. L'agglomération mobilise les agents de la collectivité mais aussi et surtout les acteurs du territoire (villes de l'agglomération, entreprises, bailleurs, public, Conseil général, etc.) pour concrétiser la démarche et d'accroître les leviers d'actions. A terme l'objectif est d'intégrer le PCET dans les compétences de l'agglomération et d'adapter les finances publiques aux enjeux identifiés. Par ailleurs la CALE s'appuie sur des groupes de travail internes, « DD Lab », pour favoriser la transversalité et l'intégration du développement durable dans le fonctionnement de la collectivité.
Démarches sectorielles : ***Construction aménagement*** **Illustration par le territoire**	**Laurence Caille** présente plusieurs outils mis en place par le Conseil général pour intégrer le développement durable dans les projets tels que le référentiel « Construire et subventionner durable » et les lieux de ressources et d'informations sur cette thématique (Maison de l'habitat et sa matériauthèque écologique, l'espace info énergie, la vitrine des énergies sur www.essonne.fr). **Brigitte Bouvier,** Maire adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement de Saulx-les-Chartreux présente les implications et actions de la collectivité en matière d'intégration du développement durable dans les projets de construction d'équipements (crèche, restaurant scolaire, maison de la jeunesse,...) mais également les projets urbains (ZAC, création de logements mixtes accueillant des personnes âgées et des familles). Elle souligne la prise en compte permanente par la ville de la préservation des espaces naturels et agricoles et la recherche de complémentarité entre les différents espaces (urbains, naturels). Elle rappelle l'implication forte du territoire pour préserver et favoriser l'agriculture (Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix ayant permis notamment l'installation d'agriculteurs bio).
Education à l'environnement et au développement durable **Illustration par le territoire**	**Laurence Caille** poursuit en présentant le rôle pivot de l'éducation au développement durable pour favoriser l'évolution des comportements. Elle l'illustre par l'action du Département dans les collèges (accompagnement à la conception des projets et financement des « club DD » des collèges, élaboration de 2 guides à destination des équipes pédagogiques et des acteurs locaux). **François Peyne,** Conseiller municipal délégué au Plan Climat, à la maîtrise des énergies et aux transports d'Igny présente la « Maison de l'environnement mobile ». Cette structure, inaugurée en 2010, se déplace de ville en ville sur le plateau de Saclay et peut accueillir sur 90 m² une quarantaine de personnes. Elle informe et sensibilise le grand public de la CAPS (habitants, scolaires et périscolaires) aux thématiques du développement durable. En 2011, les 2 animateurs de cet espace ont traité de l'énergie, en 2012 de l'eau. 2013 est consacrée à l'alimentation et au gaspillage alimentaire. Ouverte 110 jours par an, la structure observe une augmentation régulière de sa fréquentation. Elle dispose également d'un espace conseil où se tiennent les permanences du conseiller info énergie de l'ATEPS (agence territoriale de l'énergie du plateau de Saclay).
Alimentation bio	La thématique de l'alimentation durable est illustrée par **Claude Jaillet ,** Directeur général des services de Lardy. La ville, qui distribue 80 000 repas dont 70 000 repas scolaires, s'est engagée dans une politique innovante et volontariste en matière de restauration. Celle-ci s'appuie sur un travail étroit avec le prestataire (Elior) afin d'introduire des produits bio dans les repas jusqu'à 40 % (voire 80 % parfois) et favoriser les filières et circuits courts. Pour cela la collectivité s'appuie également sur Vivrao* (agence spécialisée dans le conseil et l'accompagnement de la restauration collective pour l'approvisionnement en produits bio) afin de développer une agriculture de proximité. Le surcoût de 20 k€ liée par cette politique est supporté par la commune. Outre l'introduction de produits bio, la démarche en faveur du développement durable passe par la prise en compte de la saisonnalité dans les menus (fruits et légumes de saison), la réduction de protéine animale au profit des protéines végétales, et la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire (réutilisation de certains aliments non consommés à la cantine, diminution des conditionnements individuels et/ou jetables, déshydratation des déchets et utilisation du compost produit dans les espaces verts de la ville). **Laurence Caille** rappelle que le Département est engagé pour le développement de l'agriculture durable et les circuits courts au travers d'un appel à projets annuels, et s'implique également dans l'introduction du bio dans les cantines des collèges (démarche déployée sur 27 collèges). Elle mentionne par ailleurs différentes initiatives en faveur de l'intégration du développement durable dans ses politiques sectorielles (sport, culture, déplacement …)

Echanges ***Mutualisation des moyens et des ressources***	**Pierre Lorin**, Maire adjoint à l'urbanisme et au développement durable de St Germain les Corbeil souligne la difficulté rencontrée lors du montage de projets de développement durable liée à la multiplicité des interlocuteurs. Il précise tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à identifier quelques - voire un seul – lieu(x) ressource(s) compilant l'ensemble des informations. **Stéphane Pellet**, Directeur général adjoint du Conseil général, précise, qu'en matière de rénovation thermique, le Département créera début 2014 un guichet unique (installé à la Maison départementale de l'habitat) destiné à tous les publics (grand public, collectivités) permettant de trouver de l'information et d'identifier les partenaires nécessaires aux projets sur cette thématique. **Annie Doussint**, Maire adjointe de Boissy le Cutté fait part de sa forte inquiétude liée au projet d'augmentation de la circulation sur la RD 191 de camions citernes depuis Cerny,et de l'impact en matière de nuisances et de risques pour les populations (traversée de villages, circulations des camions à proximité d'écoles, d'établissement publics) et pour l'environnement (circulation à proximité du captage d'eau potable de Boissy le Cuté). **Claude Jaillet** souligne la difficulté pour les petites communes d'embaucher des chargés de missions DD et l'intérêt à mutualiser les moyens afin de partager un poste entre plusieurs villes. **Claire Robillard** indique que la présente démarche de constitution d'un réseau de référents DD pourrait contribuer à fournir une réponse. Dans ce réseau des échanges entre élus mais aussi chargés de missions se tiendraient permettant de capitaliser et mutualiser des expériences. **Laurence Caille** précise par ailleurs que l'ADEME lance courant 2014 un appel à projets afin de créer des postes de Conseiller Energie Partagé, avec participation au financement du poste à hauteur de 30 %. **Adrien Ponelle**, Directeur général des Services de Villemoisson sur Orge, indique que cette mutualisation peut se faire au niveau de l'intercommunalité. Il illustre ce point par l'approche menée sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val d'Orge où le PCET a été établi au niveau de l'intercommunalité et décliné sur et avec chaque commune. **Frédéric Morel,** Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en charge du Développement durable, souligne l'importance de la mutualisation et le relais des initiatives locales par l'intercommunalité. Il l'illustre par la difficulté d'un territoire de fournir en circuits courts la restauration scolaire et l'importance ainsi de raisonner à une échelle globale et élargie, celle de l'intercommunalité, voire au-delà. **Jeanine Grau,** Maire adjointe chargée de l'urbanisme et du développement durable de Briis-sous-Forge, souligne la problématique, pour la mise en œuvre de certains projets de développement durable, de la superposition de compétences entre collectivités de strates différentes et l'illustre par l'exemple de la création des liaisons douces (interface commune/agglomération/département).
Développement durable et construction / réhabilitation	**Claire Robillard** confirme l'intérêt de raisonner de manière globale à une échelle élargie et souligne ainsi la pertinence de la constitution de schémas directeurs concertés entre collectivités. **Michel Poinse,** Maire adjoint de Villiers sur Orge, illustre par un exemple concret les problématiques de connaissance et d'expertise en matière de rénovation thermique. **Claire Robillard** souligne l'intérêt de l'échange de ce type d'information entre élus pour accroître le niveau d'expertise de chacun et mentionne l'implication du Conseil général, via sa politique agricole et avec le PNR du Gâtinais, dans le soutien de la filière chanvre. **Claude Jaillet** poursuit, s'agissant de la construction durable, sur la problématique de la compétence des maîtres d'œuvre (architecte, bureaux d'études) et des entreprises. Laurence Caille précise que le prochain guichet unique sur la rénovation thermique initié par le Département a également pour vocation d'améliorer l'expertise de toute la chaîne de construction. **Claire Robillard** interroge les participants sur les modalités de travail et d'échanges qu'ils souhaiteraient voir développer dans le cadre de ce réseau de référent DD.

Modalités de travail et d'échanges au sein du réseau	**Flavien Maroote** s'interroge sur ce que les collectivités peuvent apporter au réseau et propose de réfléchir à la création d'outils mutualisables (référentiel, guide) sur des thématiques ciblées à définir, ou bien issues de travaux déjà menés par des collectivités. Dans ce cadre, **Laurence Caille** propose par exemple une réflexion sur la création d'un guide pour des manifestations éco-responsables. Elle indique par ailleurs, sur le site internet Essonne21.fr, la présence d'une cartographie des différentes expériences menées sur les territoires, et rappelle l'importance de la contribution de chacun pour faire remonter l'information. **Emmanuel Broz,** chargé de mission développement durable à Corbeil-Essonnes, souligne le besoin d'outils méthodologiques de conduite de projets de développement durable (en matière par exemple de concertation, d'évaluation). **Claude Jaillet** souligne l'importance de la coordination entre acteurs et de définition de politique allant dans un sens commun. Il l'illustre sur la thématique de l'agriculture et des circuits courts (nécessité d'attirer et convaincre des agriculteurs et parallèlement disparition du foncier agricole), indiquant que le soutien des collectivités supra-locales (Région, Conseil général) dans ce cadre est nécessaire. **Catherine Damon** Conseillère municipale à Etrechy, indique son intérêt pour que le réseau permettent de porter, de relayer et d'amplifier collectivement des démarches et des messages pour accroître leur connaissance et impact auprès du plus grand nombre (habitants, agents, entreprises etc…). Elle complète en précisant que l'échange, la capitalisation d'informations juridiques, techniques, financière pour permettre la réalisation de projets serait un objectif à viser dans le cadre de ce réseau. **Laurence CAILLE**, rappelle les différentes dates des rencontres auxquelles les référents développement durable peuvent participer (dates récapitulées dans le fichier fourni dans la pochette et en annexe). Elle invite à répondre au questionnaire permettant de mieux connaître les attentes des participants. *******
Annexe	**Calendrier des Rencontres**